



Communiqué de presse de l'Union suisse des paysans du 6 janvier 2004

L'Union suisse des paysans publie son rapport de situation 2003

L'Union suisse des paysans (USP) publie aujourd'hui son rapport annuel 2003, qu'elle présente lors de deux conférences de presse à Epauvillers (JU) et à Rheinfelden (AG). La deuxième publication de la série, intitulée « Entre multifonctionnalité et globalisation », offre une vision approfondie de la situation économique et sociale de l'agriculture. Outre des analyses basées sur les données comptables des exploitations agricoles, le rapport met l'accent sur la multifonctionnalité de l'agriculture.

L'USP tire principalement deux conclusions de son rapport :

- 1. Les revenus ne provenant pas de l'activité agricole constituent un important subventionnement privé de l'agriculture.**
- 2. Le manque de moyens publics oblige à revoir la répartition des paiements directs en fonction de leur efficacité.**

Peu d'autres secteurs sont autant soumis à une analyse de leur situation économique. Le rapport de situation de l'USP vise à faire connaître les femmes et les hommes qui se tiennent derrière les données chiffrées et à montrer la complexité de la situation. L'USP ne s'arrête néanmoins pas là : elle procède à une évaluation des résultats, évaluation dont la transparence est garantie par l'utilisation de valeurs-seuil normatives.

La valeur-seuil pour le *revenu annuel par unité de main-d'œuvre familiale* qui est la valeur comparable avec les revenus des autres secteurs économiques, a été fixée à 50 000 francs. En 2002, la valeur médiane se montait à 27 420 francs, ce qui équivalait à une légère diminution pour la période de 1997 à 2002. Parallèlement, le pourcentage des exploitations dont le revenu annuel se situe au-dessous de la valeur-seuil est passé de 76,5 à 82,6 pour cent. Il est malheureusement probable que cette tendance se poursuivra. L'évaluation des comptes économiques de l'agriculture pour l'année 2003, qui table sur une baisse du bénéfice net des entreprises de l'ordre de 13 pour cent par rapport à la période de 2000 à 2002, étaye d'ailleurs ce pronostic.

Les tendances dans les exploitations constituent des valeurs importantes pour déterminer la situation subjective des familles paysannes. Au moyen d'une analyse linéaire des tendances entre 1997 et 2002, nous avons attribué les exploitations aux classes *amélioration* ou *dégradation* pour les indicateurs concernés.

L'évaluation de la situation économique et sociale ne saurait se faire sans tenir compte du *revenu total*, la somme du revenu agricole et du revenu ne provenant pas de l'activité agricole. Soulignons que si cet indicateur ne livre que peu d'informations sur le rendement de l'exploitation, il est en revanche révélateur de l'activité économique totale de la famille paysanne. Il est intéressant de voir qu'avec 52 pour cent contre 48 pour cent dans la zone de plaine et 47 pour cent contre 53 pour cent dans la zone de montagne, la répartition dans les classes de tendances est plus ou moins équilibrée, alors qu'au niveau de l'indicateur du *revenu annuel par unité de main-d'œuvre familiale*, seules 39 pour cent des exploitations ont présenté une amélioration.

L'évolution équilibrée du revenu total des exploitations explique en partie pourquoi un grand nombre de paysans ne souhaitent pas abandonner la production agricole, malgré le bas niveau du revenu issu de l'activité agricole et la faible rentabilité du capital total. Manifestement, les activités non agricoles contribuent à assurer une certaine stabilité sociale. Ces activités constituent en fait un important subventionnement privé de l'activité agricole.

La partie C du rapport de situation est consacrée à la multifonctionnalité. Le rôle traditionnel de l'agriculture est de produire des denrées alimentaires ainsi que des matières premières végétales et animales commercialisables. Cette production engendre d'autres produits qui, s'ils ne peuvent être mis sur le marché faute de gens prêts à en assumer les coûts à l'échelon individuel, sont d'un intérêt général évident. En revanche, la société est d'accord de supporter ces frais, même si les prestations souhaitées et leurs coûts font régulièrement l'objet de discussions.

Pour déterminer dans quelle mesure la société est prête à supporter les coûts des prestations d'intérêt général, on ne se base malheureusement jamais sur un calcul exact du coût et de l'utilité de ces prestations, mais sur des considérations politiques. Soulignons à ce propos qu'il ne faut en aucun cas que ces considérations soient par trop marquées par l'actualité politique. En effet, les paysans doivent souvent prendre des décisions à long terme et ont donc besoin de connaître la direction politique générale. En fin de compte, il s'agit aussi de la confiance en notre modèle de politique agricole et en notre contrat social (Art. 104 de la Constitution fédérale), lequel ne saurait être modifié ou dénoncé unilatéralement pour la seule raison que cela semble opportun à un certain moment, pour des raisons financières ou de politique internationale. Nous paysans, nous nous sentons en tout cas liés par ce contrat et fournissons quotidiennement les prestations d'intérêt général exigées, de manière efficace et avantageuse.

Il existe un rapport étroit entre la production de denrées alimentaires et de matière première pour le marché et la réalisation de prestations d'intérêt général. Ces dernières ne sont fournies que parallèlement à la production agricole au sens strict et constituent donc des co-produits. La fourniture de ces prestations par des institutions publiques ou des entreprises privées coûterait nettement plus cher, pour autant d'ailleurs qu'elle soit possible. En effet, l'agriculture est non seulement plus efficace, mais aussi dans de nombreux cas la seule à même de réaliser ce travail.

La conclusion d'un nouvel accord sur le commerce mondial constitue un facteur déterminant pour l'avenir de l'agriculture multifonctionnelle en Suisse. Par ailleurs, il faut s'attendre à ce que la forte pression politique en matière d'économies engendre une réflexion de fond sur l'efficacité de la répartition des paiements directs. Parmi les économistes agraires, il existe un large consensus sur le fait que la rétribution des prestations d'intérêt général devrait mieux tenir compte de leur coût et de leur utilité. Il faut donc s'attendre à des discussions controversées, puisque toute redistribution des moyens financiers engendre des gagnants et des perdants. L'USP ne pourra se soustraire à ce débat et devra même, d'une certaine façon, en prendre la direction, afin de veiller à la conciliation des intérêts divergents du monde agricole.

Renseignements:

Urs Schneider, directeur adjoint et chef de l'état major / communication, mobile 079 438 97 17

Roland Furrer, adjoint état major / communication, mobile 079 432 29 15

Jacques Bourgeois, directeur, mobile 079 219 32 33

John Dupraz, vice-président, mobile 079 310 08 04

Vous trouverez le rapport de situation ainsi que d'autres articles de presse sur notre site web.